

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité



Carghese

— CASA CUMUNA —

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2022

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le neuf février deux mille vingt-deux, sont réunis, l'an deux mille vingt-deux, le quatorze février, à quatorze heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de François **GARIDACCI**.

Membres : 15

Secrétaire de séance : Dominique **POGGI**

N°2022/15

MEMBRES PRÉSENTS	
GARIDACCI François	FRIMIGACCI Lucie
FRIMIGACCI-PERONI Emmanuelle	SUSINI Ange
POGGI Dominique	ZANNETTI Pierre
PAOLI Jean-Paul	ZANETTACCI Alexia
MEMBRES ABSENTS	
COLONNA DE LECA CRISTINACCE Frédéric	DRAGACCI-CODACCIONI Hélène
MIGEVANT Pierre-Jean	CINOTTI Sandrine
NEGRONI-DESINI Vannina	ALESSANDRI Jérôme
ALESSANDRI Stéphanie	
MEMBRES REPRÉSENTÉS	
MIGEVANT Pierre-Jean donne procuration à ZANNETTI Pierre	
ALESSANDRI Jérôme donne procuration à GARIDACCI François	
CINOTTI Sandrine donne procuration à ZANETTACCI Alexia	
DRAGACCI-CODACCIONI Hélène donne procuration à FRIMIGACCI-PERONI Emmanuelle	

OBJET : Avis du Conseil municipal sur le projet de dossier d'enquête publique portant sur le déclassement d'une portion de domaine public située au droit des parcelles sises section F n°1111 et F n°1378, au lieu-dit Martinetti.

Vu la délibération du Conseil municipal n°2021/56 en date du 7 décembre 2021 ;

Vu l'arrêté du Maire n°2022/03 en date du 9 février 2022 ;

Monsieur le Maire rappelle aux élus que par délibération n°2021/56 en date du 7 décembre 2021, le Conseil municipal s'est prononcé en faveur de l'exécution d'une enquête publique portant sur le déclassement d'une portion de domaine public située au droit des parcelles sises section F n°1111 et F n°1378, au lieu-dit Martinetti, en vue d'aliéner ladite portion.

Monsieur le Maire dépose en conséquence le projet de dossier qui sera soumis à l'enquête publique sur la table du Conseil pour avis.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE le dossier qui sera soumis à l'enquête publique précitée, tel qu'il lui a été présenté.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour 12 dont 4 procurations.

Le Maire,
François GARIDACCI

The image shows a circular official seal of the Mayor of Cargèse, Corse du Sud. The seal contains the text 'MAIRE CARGÈSE' at the top and 'CORSE DU SUD' at the bottom. A signature in black ink is written across the seal.

Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia, ou sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé d'un recours gracieux adressé au Maire dans les mêmes conditions de délais. En cas de recours gracieux préalable, le délai de recours contentieux est prorogé.